

du lundi 23 septembre 2024

CONVOCACTION

Date : 17 septembre 2024

Affichée le : 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 26
Votants : 35
Pouvoirs : 9
Absent : 4

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

25 SEP. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 SEP. 2024

Absents représentés

M. AKABLI

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme SAKHO

M. EL OUSTI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme MOUSSATEN, M. N'DIAYE, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

28 Remboursement du ticket sport aux associations sportives

■ **Rapport de présentation :**

Abdoulaye DEME, Adjoint

Pour favoriser l'accès à la pratique sportive, la ville de Creil souhaite aider les jeunes sportifs Creillois licenciés, avec la mise en place d'un coupon « Ticket Sport » qui permettra :

- de réduire le prix de la cotisation (licence et adhésion) et aider ainsi financièrement les familles
- de favoriser et développer la pratique sportive au sein des associations sportives creilloises
- d'aider indirectement les associations pour maintenir et augmenter le nombre de licenciés après une période d'activité difficile, au vu de la situation sanitaire

Pourront en bénéficier, tous les jeunes âgés de moins de 18 ans (au 1^{er} janvier 2024) :

- domiciliés obligatoirement sur la ville de Creil
- sans conditions de ressources
- inscrits dans une structure sportive de la ville de Creil, affiliée à une fédération sportive Française reconnue par le ministère en charge des sports.

Chaque association devra compléter le formulaire de remboursement du « Ticket Sport » 2024 / 2025 en précisant le nombre de jeunes ayant bénéficiés de la réduction de 10,00 € (la valeur du « Ticket Sport ») sur le montant de la cotisation annuelle.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le remboursement du « Ticket Sport » aux associations sportives de Creil.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission Education, Sports et Loisirs en date du 29 août 2024,
Considérant que la ville de Creil souhaite promouvoir la pratique sportive des jeunes,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 35	Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le remboursement de la valeur 10,00 € du « Ticket Sport », tel que précisé dans l'exposé.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, compte n°6574/40/DB.

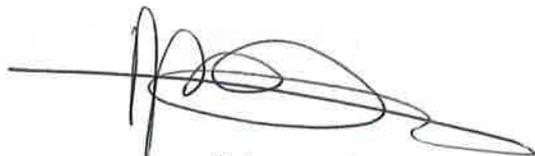
CREIL, le **27 SEP. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Jessica ELONGUERT


La secrétaire de séance